

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de VARETZ

L'an deux mil vingt quatre, le onze avril, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de VARETZ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la **mairie, salle du Conseil Municipal**, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Béatrice LONDEIX**, Maire.

Étaient présents : Mme Béatrice LONDEIX, M. Clément TALLERIE, Mme Marie-Christine COURSIERE, M. Frédéric BARBIER, M. Anthony CARROLA, Mme Sabine TERNAT, Mme Aurélie VERLHAC, Mme Cylvy NEPLE, Mme Marie-Aimée DESAILLE, M. Dominique VENOT, M. Joël AYMARD.

Étaient absents excusés : M. Laurent VIOZELANGE, Mme Mylène JAYLES, M. François BERNIER, M. Christian ESCURE, Mme Khadija CHIBOU, Mme Catherine GOULMY, M. Jean-Philippe TAURISSON, Mme Patricia PATIENT.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Laurent VIOZELANGE en faveur de Mme Sabine TERNAT, Mme Mylène JAYLES en faveur de M. Clément TALLERIE, M. François BERNIER en faveur de M. Frédéric BARBIER, M. Christian ESCURE en faveur de Mme Béatrice LONDEIX, Mme Khadija CHIBOU en faveur de M. Dominique VENOT, Mme Catherine GOULMY en faveur de Mme Marie-Aimée DESAILLE, M. Jean-Philippe TAURISSON en faveur de Mme Cylvy NEPLE, Mme Patricia PATIENT en faveur de M. Anthony CARROLA.

Secrétaire : Mme Aurélie VERLHAC.

### Ordre du jour :

- 01 - Désignation d'un secrétaire de séance
- 02 - Approbation du procès-verbal du 07 mars 2024
- 03 - Relevé des décisions du Maire
- 04 - Vote des taux d'imposition 2024
- 05 - Fixation du montant des subventions communales aux associations pour 2024
- 06 - Vote de la subvention d'équilibre au CCAS pour 2024
- 07 - Vote du budget 2024
- 08 - Rénovation énergétique de l'Espace Colette : demande de subvention FST à l'Agglo de Brive
- 09 - Rénovation de la toiture des logements à l'école primaire : choix de l'entreprise et demande de subvention au Conseil Départemental
- 10 - Projet déviation RD 901
- 11 - FDEE : approbation des nouveaux statuts de la FDEE 19
- 12 - Centre de loisirs : projet de camps d'été et demandes de subvention au Département et à la CAF de la Corrèze
- 13 - Instance de coordination de Saint Pantaléon de Larche : participation journées alimentaires 2024
- 14 - CAUE : adhésion 2024
- 15 - FDEE 19 : adhésion à la compétence "système d'information géographique"
- 16 - Adressage : dénomination complémentaire
- 17 - Questions diverses

---

### **INFORMATION : Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme VERLHAC Aurélie est élue secrétaire de séance.

---

### **INFORMATION : Approbation du procès-verbal du 07 mars 2024**

Le procès-verbal de la séance du 07 mars 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

---

### **INFORMATION : Relevé des décisions du Maire**

Madame le Maire donne lecture des décisions du Maire prises depuis le 07 mars 2024 :

-MA-DEC-2024-002 : affaire Commune de Varetz/SAULE Christian (référé) : décision d'ester en justice ;

- MA-DEC-2024-003 : contrat de location de l'appartement situé au 4 Avenue du 19 Mars 1962 au bénéfice de Melle PELLEGRY Alexane ;

- MA-DEC-2024-004 : affaire Commune de Varetz/COURTIOUX Nadine (annulation de la délibération du 01.02.2024) : décision d'estimer en justice ;

- MA-DEC-2024-005 : contrat d'assurance du personnel SMACL : avenants de modification aux contrats risques statutaires CNRACL et IRCANTEC ;

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-019 : Vote des taux d'imposition 2024**

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit (taux identiques à 2023) :

- Taxe foncière bâtie : 39,22 % ;
- Taxe foncière non bâtie : 83,45 % ;
- Taxe d'habitation : 9,79 %.

Ce qui générerait le produit suivant sachant que les bases d'imposition ont été augmentées par l'Etat de 3,9 % :

Taxes	Bases d'impositions prévisionnelles	Taux proposé	Produit attendu
Taxe foncière bâtie	2 258 000 €	39,22 %	885 588 €
Taxe foncière non bâtie	74 000 €	83,45 %	61 753 €
Taxe d'habitation	131 700 €	9,79 %	12 893 €
<b>TOTAL .....</b>			<b>960 234 €</b>

A ce montant il convient de déduire la somme de 137 144 € (effet du coefficient correcteur) ce qui fait un produit attendu de **823 690 € (soit 37 093 € de plus qu'en 2023)**.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Résultat du vote : POUR : 19 Contre : / Abstentions : /**

**- APPROUVE les dispositions ci-dessus énoncées.**

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date d'affichage, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent.*

19 VOTANTS  
19 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-020 : Fixation du montant des subventions communales aux associations pour 2024**

Monsieur BARBIER Frédéric, adjoint aux finances, soumet à l'assemblée les montants des subventions susceptibles d'être attribuées aux associations qui ont déposé un dossier complet de demande au titre de l'exercice 2024. Ces montants ont été validés par la commission « sports et vie associative ».

Il rappelle les subventions octroyées en 2023 :

Associations	Pour rappel, subvention 2023	Subvention 2024
Cré'art passion floralies 2024	/	<b>300 € Sub. exceptionnelle</b>
Cré'art passion	200 €	<b>200</b>
Foyer culturel	500 €	<b>500</b>
Hand Ball	500 €	<b>500</b>
Langue de Chas	200 €	<b>200</b>
Pétanque	400 €	<b>400</b>
Point Y Es	500 €	<b>500</b>
Les sans souci	500 €	<b>500</b>
Société de Chasse	350 €	<b>350</b>